



Permanences de la Maison de la justice et du droit

Faire valoir ses droits est essentiel. À cette fin, des permanences gratuites financées par la Ville sont ouvertes à tous à la Maison de la justice et du droit, en dehors de toute procédure contentieuse.

Aider les victimes

Permanence animée par un juriste pour répondre aux victimes d'agression ou de délit qui souhaitent obtenir un soutien ou des informations sur les démarches à entreprendre.

Obtenir des informations juridiques sur le logement et la famille

Permanence ouverte aux propriétaires, aux bailleurs sociaux et à toute personne souhaitant connaître la législation sur le logement (conditions de location, accession à la propriété, copropriété, fiscalité immobilière, règles d'urbanisme, etc.).

Permanence pour obtenir des informations juridiques et un appui à la parentalité via l'association pour le couple et l'enfant (APCE).

S'informer sur tous les domaines du droit

Permanence d'avocats généralistes, du droit pénal, droit de la consommation, droit de la famille et du travail.

Programme des permanences

	Lundi	Mardi
Matin	Avocat généraliste : 9h - 12h	Association Léo Lagrange (droit de la consommation)
Après-midi	Agence départemental d'information sur le logement (ADIL) : 14h - 17h Association pour le couple et l'enfant (APCE) : 14h30 - 18h30	Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) : Agence départemental d'information sur le logement

Les permanences sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Contact

Maison de la justice et du droit

76, rue Victor Hugo
93150 Le Blanc-Mesnil
France
01 45 91 93 50
[Courriel](#)

COVID-19

Jusqu'à nouvel ordre, les juristes et les psychologues de la Maison de la Justice et du Droit organisent les entretiens par téléphone et les échanges de documents par [courriel](#).

La permanence téléphonique (01 41 60 19 60) à destination des victimes a un système de renvoi automatique vers les mobiles de nos intervenants.

Pour le signalement de situations par des professionnel(le)s (victimes de violences conjugales notamment), merci de privilégier un signalement par [courriel](#) avec les coordonnées de la victime.

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:15, 14:00-17:15

Mardi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi

14:00-17:30

Mercredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi

09:00-11:45

Dimanche

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

09:00-12:15, 14:00-19:45

Mercredi

09:00-12:15, 14:00-17:15

Jeudi

09:00-12:15, 14:00-17:15

Vendredi

09:00-12:15, 14:00-17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).